

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
18 octobre 2013

---

PLFSS 2014 - (N° 1412)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 354

présenté par  
M. Bapt  
-----

**ARTICLE 67**

I. - À la première phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« contrat conclu en application de l'article 515-1 du code civil »

les mots :

« pacte civil de solidarité ».

II. - En conséquence, procéder à la même substitution à la première phrase de l'alinéa 5.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.